



ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°45/2024

CIRCULATION ALTERNÉE

Le Maire de la Commune de LAPEYROUSE-FOSSAT,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2112-2,

Considérant la demande en date du 18/04/2024 de la société SOLUTIONS30 SUD OUEST représentée par Tiago CAMPOS, domiciliée 35 BD de St Assisclé, à PERPIGNAN 66000,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation située en agglomération au niveau du 19 Chemin de Belloc à LAPEYROUSE-FOSSAT 31180,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La circulation sera alternée manuellement au niveau du 19 Chemin de Belloc du **20/05/2024 au 12/06/2024** de 8h00 à 18h00 afin d'effectuer la dépose de 1 poteau télécom et le tirage de câble.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le demandeur et l'accès aux propriétés riveraines demeurera assuré.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux par le demandeur, afin de permettre l'application des dispositions prises.

Article 4 : Durant toute la durée des travaux, les titulaires s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au bénéficiaire pour attribution, à la Communauté de Commune des Coteaux du Girou, aux Pompiers pour information et mesures à prendre, à la Gendarmerie de CASTELGINEST et à la Police Municipale, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAPEYROUSE-FOSSAT, le 22 avril 2024

LE MAIRE,
Corinne GONZALEZ